

Les victimes d'accidents du travail se disent très satisfaites de leur expérience avec la CAT

Charlottetown, le 3 mars 2023 – La Commission des accidents du travail (CAT) est heureuse d'annoncer que les travailleuses et travailleurs blessés ont signalé leur plus haut taux de satisfaction globale concernant leur expérience avec la CAT depuis le lancement du sondage auprès des victimes d'accidents du travail il y a 20 ans.

La CAT sonde ses deux (2) principaux groupes d'intervenants, soit les travailleuses et travailleurs blessés et les employeurs, tous les deux ans. Le premier sondage a été effectué en 2002, ce qui permet maintenant à la CAT de s'appuyer sur d'importantes données de comparaison. En 2022, l'entreprise Narrative Research a été chargée de mener un sondage auprès des victimes d'accidents du travail et est entrée en contact avec 387 personnes.

La satisfaction des travailleuses et travailleurs blessés à l'égard de leur expérience globale avec la CAT a atteint le plus haut niveau jamais enregistré, 74 % d'entre eux se déclarant entièrement ou plutôt satisfaits de leur expérience. De plus, l'indice de rendement, une mesure composite de l'expérience générale des victimes d'accident du travail ayant fait appel aux services de la CAT, s'élève actuellement à 77,7 points, soit une augmentation de 9,2 points depuis 2002. De façon générale, 82 % des travailleuses et travailleurs blessés estiment toujours que la CAT comprend leurs besoins et 91 % d'entre eux affirment qu'on les traite avec respect.

« Nous sommes ravis de constater que la satisfaction des travailleuses et travailleurs blessés à l'égard du service a augmenté de façon importante dans de nombreux aspects, notamment l'équité, la rapidité, le temps nécessaire pour recevoir le premier versement et la clarté des communications, a souligné Cheryl Paynter, directrice générale de la Commission des accidents du travail. Les sondages indépendants menés auprès des intervenants nous permettent de voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, puis de prendre des décisions éclairées afin d'orienter nos efforts d'amélioration. Toute l'organisation est fortement axée sur la clientèle. Les résultats de ce sondage témoignent de cette approche et du professionnalisme des membres de notre équipe. »

« Le fait d'être en contact avec nos intervenants de manière indépendante et cohérente fait partie du rôle essentiel de surveillance du conseil d'administration et cela permet d'assurer une amélioration continue, a affirmé Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail. Les résultats du sondage mené en 2022 auprès des victimes d'accidents du travail permettront de continuer à améliorer notre prestation de services. »

Les résultats du sondage et un rapport sommaire sont accessibles sur le site Web de la CAT au <http://www.wcb.pe.ca/Information/Surveys>.

La Commission des accidents du travail s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les questions urgentes de santé et de sécurité au travail peuvent être signalées n'importe quand en appelant notre ligne d'urgence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 902-628-7513.

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.